

ASSOCIATION DAC 89

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Cabinet MORIZE AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite à la CRCC de Paris
Siret : 428 770 788 00043

87 rue Bourneil
89000 AUXERRE

ASSOCIATION DAC 89

ASSOCIATION LOI 1901

**Siège social : 9 Rue Bugeaud
89000 AUXERRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'Association DAC 89,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DAC 89 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Auxerre, le 4 juin 2026

Le commissaire aux comptes
Cabinet MORIZE AUDIT

Eric MORIZE

Signé par Eric Morize
Le 4 juin 2026

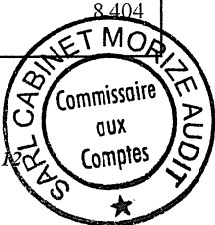


doc_6AkP
tx_q6xPlaY3ByK8

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Règlement ANC 2022-06				
	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	42 781	11 140	31 641	26 851
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	8 876		8 876	8 404
	TOTAL (II)	51 657	11 140	40 517	35 255
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients, usagers et comptes rattachés	30		30	630
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	27 530		27 530	26 614
	Charges constatées d'avance	19 895		19 895	8 858
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	696 913		696 913	696 389
	TOTAL (III)	744 368		744 368	732 491
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
COMPTES DE REGULARISATION	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	796 026	11 140	784 886	767 747

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
 (2) dont créances à plus d'un an



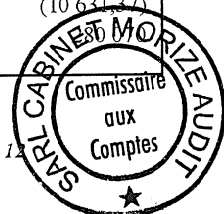
Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

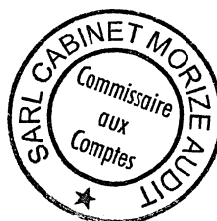
FONDS PROPRES		31/12/2025	31/12/2024
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	427 223	437 855
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		
	Excédent ou déficit de l'exercice	(4 393)	(10 631)
	Total des fonds propres (situation nette)	422 831	427 223
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	422 831	427 223
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	77 348	60 453
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés	77 348	60 453
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 773	28 784
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	255 474	251 056
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	460	230
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	284 707	280 070
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	784 886	767 747
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(4 392,70)	(10 631,37)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	284 707	
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	360	3 960
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	2 077 392	2 086 050
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		164 161
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	6 113	120
Total des produits d'exploitation		2 083 865	2 254 291
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	282 987	323 601
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	136 285	137 537
	Salaires	1 201 617	1 323 386
	Cotisations sociales	448 217	478 882
	Dotation aux amortissements et dépréciations	3 987	3 763
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	16 895	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	38	139
Total des charges d'exploitation		2 090 026	2 267 307
RESULTAT D'EXPLOITATION		(6 161)	(13 016)



Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(6 161)	(13 016)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 768	2 387
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées	200	
Total des produits financiers		1 968	2 387
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		2
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	200	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		200	2
RESULTAT FINANCIER		1 768	2 385
RESULTAT COURANT avant impôts		(4 393)	(10 631)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		2 085 833	2 256 678
TOTAL DES CHARGES		2 090 226	2 267 309
EXCEDENT ou DEFICIT		(4 393)	(10 631)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		91 252	101 322
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		91 252	101 322
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		91 252	101 322
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		91 252	101 322



Présentation

Objet social de l'entité :

L'association DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION DE L'YONNE a pour but d'accompagner les professionnels de santé dans la gestion de leurs situations complexes.

Ses trois grandes missions sont :

- ☐ l'information et l'orientation vers les ressources du territoire
- ☐ le soutien et l'aide à la coordination de situations complexes
- ☐ la coordination territoriale, le soutien aux pratiques et aux initiatives

Ce dispositif permet d'aider les professionnels dans l'accompagnement et la prise en soin des patients sans limite d'âge en situation dite "complexe", à domicile comme en institution.

Fonctionnement de l'entité :

L'association intervient sur l'ensemble du département de l'Yonne et est composée d'une équipe pluridisciplinaire renforcée comprenant un pool d'agents en appui d'expertise. Son financement provient exclusivement de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté.

Les équipes se déplacent avec les véhicules de l'association au domicile des patients et dans les institutions.

La gouvernance de l'association se structure sur la base du volontariat, autour de 4 collèges :

- ☐ Collège n°1 : Professionnels de santé
- ☐ Collège n°2 : Etablissements et Services Sanitaires, Sociaux et Médicaux-Sociaux
- ☐ Collège n°3 : Associations et Représentants d'Usagers
- ☐ Collège n°4 : Acteurs Institutionnels et personnes qualifiées

Un Conseil d'administration ainsi qu'un bureau ont été mis en place.



Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels de l'association ont été arrêtés et approuvés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 25 mars 2026.

Le bilan de l'exercice présente un total de **784 886** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 085 833** euros et un total **charges** de **2 090 226** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-4 393** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC n°2014-03 du 5 Juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 Novembre 2022 et n°2023-03 du 7 Juillet 2023, mis à jour des règlements ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et méthodes comptables

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite non couverts par une assurance sont valorisés à la somme de 1 085 Euros au 31 décembre 2025.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté du salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turn-over des effectifs.

L'engagement est évalué en incluant les charges sociales. Seuls les engagements de retraite présentant un impact significatif à court terme font l'objet d'une valorisation.

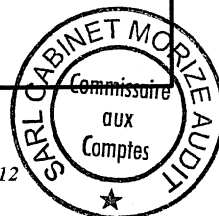
Cette évaluation repose sur les principales hypothèses suivantes :

- Méthode retenue : méthode rétrospective prorata temporis (recommandation ANC 2023-02)
- Table de mortalité retenue : table de mortalité définitive (2019-2021)
- Taux d'actualisation financière : 3.9%
- Taux de charges sociales patronales : 54.32% pour les cadres et 48.54% pour les non cadres
- Taux de rotation du personnel : 12.75%
- Taux de revalorisation salariale : nul
- Âge de départ à la retraite : 64 ans

Bénévolat

Les heures de bénévolat sont enregistrées et valorisées selon le nombre d'heures effectuées par chaque membres du Conseil d'Administration, basé sur un tarif horaire estimé à 106 €. Ces heures sont suivies par la Direction Générale.

La valorisation des heures de bénévolat est inscrite dans les comptes de l'association comme une contribution en nature.



Règles et méthodes comptables

Au titre de l'exercice 2025, le temps de bénévolat, consacré à l'association par les membres du bureau est estimé à 142 heures, dont le détail est le suivant :

- Conseil d'Administration : 36 heures
- Assemblée Générale : 32 heures
- Bureaux : 70 heures
- Participation CPTS : 4 heures

Modernisation des états financiers

Dans le cadre de l'évolution des dispositions applicables, les états financiers de l'association ont été adaptés afin de se conformer aux règles issues de la modernisation des états financiers.

Cette mise à jour a donné lieu à certains reclassements comptables, sans incidence sur le résultat de l'exercice ni sur la situation nette de l'association.

□ Aide à l'embauche des apprentis

La subvention perçue au titre de l'aide à l'embauche des apprentis est désormais comptabilisée au compte 741800 – Subventions diverses, en lieu et place du compte 740000 – Subventions emploi, précédemment utilisé.

□ Remboursement des frais pédagogiques de formation

Les frais pédagogiques de formation sont désormais comptabilisés au compte 758710 – Remboursement frais de formation OPCO, en lieu et place du compte 622630 – Honoraires formation, précédemment utilisé.

□ Taxe sur les salaires

La dette relative à la taxe sur les salaires est désormais comptabilisée au compte 447110 – Taxe sur les salaires, en lieu et place du compte 448610 – Taxe sur les salaires.

□ Formation professionnelle

La dette relative à la formation professionnelle est désormais comptabilisée au compte 447120 – Formation professionnelle, en lieu et place du compte 448630 – Formation professionnelle.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	30 377		8 777			39 154
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 627					3 627
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		34 004		8 777			42 781
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	8 404		672		200	8 876
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 404		672		200	8 876
TOTAL		42 408		9 449		200	51 657



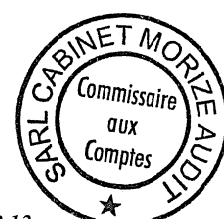
Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			5 748	3 262		9 010
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			1 404	725		2 130
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				7 153	3 987		11 140
TOTAL				7 153	3 987		11 140



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">{</div> <div> Sur immobilisations <div style="margin-left: 10px;"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div> </div>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises <div style="font-size: 3em; margin-left: 10px;">{</div> <div style="margin-left: 10px;"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles </div>					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	8 876		8 876
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	30	30	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 476	2 476	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	15 304	15 304	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	9 750	9 750	
	Charges constatées d'avance	19 895	19 895	
TOTAL DES CREANCES		56 331	47 455	8 876
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	28 773	28 773		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	119 358	119 358		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	116 817	116 817		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	19 299	19 299		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	460	460		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		284 707	284 707		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		193 946
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FRS FACTURES NON PARVENUES</i>	12 147	12 147
Dettes fiscales et sociales <i>PERSONNEL CONGES A PAYER</i> <i>ORG SOCIAUX - CHARGES SOC SUR CONGES</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	119 358 57 840 4 601	181 799



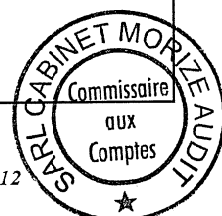
Produits à recevoir

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Produits à recevoir		10 530
Autres créances		10 530
FRS AVOIRS NON PARVENUS	8 054	
IJSS NETTES SUBROGATION	2 476	



Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE					137 135	137 135
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				9 790	9 790
	Redevances Exercice				19 447	19 447
	TOTAL				29 237	29 237
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				25 357	25 357
	entre 1 et 5 ans				28 110	28 110
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				53 467	53 467
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				19 275	19 275
	entre 1 et 5 ans				64 295	64 295
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				83 570	83 570
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						



Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	60 453	16 895				60 453	
Subvention ARS - Année 2023						16 895	
Subvention ARS - Année 2025							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	60 453	16 895				77 348	



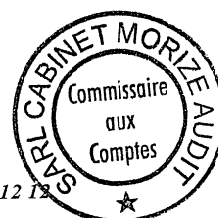
Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation					2 077 392	2 077 392
Subventions d'investissement						
TOTAL					2 077 392	2 077 392

La catégorie "Autres" désigne l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté.

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
FIR "Dispositifs d'appui à la coordination de parcours de santé complexes"		2 013 392	
FIR "Mission de référent eTICSS et e-santé"		60 000	
Aides à l'embauche en contrat d'apprentissage		4 000	
Totalisation		2 077 392	



Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		22	
	Cadres et ingénieurs		10	
	Autres catégories			
	TOTAL		32	

